Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 001-210102471-20261020-012472026053-DE

DEPARTEMENT DE L'AIN **ARRONDISSEMENT** : THOIRY **COMMUNE** : MIJOUX	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
OBJET : Autorisation donnée à la maire de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	SEANCE DU 19.10.2026 Etaient présents : M. VIALLET. P. DARMEY. A. DRUON. T. GENIEVRE. C. GROSGURIN. M. HEMONNOT. D. JULLIARD. E. LEE. Secrétaire de séance : T. GENIEVRE Pouvoirs : • M. ALEXANDRE : pouvoir donné à A. DRUON • C. GENIEVRE-LUCET : pouvoir donné à T. GENIEVRE • G. LEGAY : pouvoir donné à D. JULLIARD
Date de convocation : 13.10.2026 Nb de conseillers En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 11 Pouvoirs : 3	
Date d'affichage : 20.10.2026	
N° Délibération 01247.2026.10.053	

OBJET : GESTION DU PATRIMOINE – Autorisation donnée à la maire de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Madame le maire rappelle que le conseil municipal a approuvé par délibération du 20 mars 2026, n°01247.2026.03.016, l'avant-projet définitif et le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation du bâtiment communal de la mairie-poste.
Le montant des travaux pour ce projet est estimé à 1 319 100 € HT, décomposé comme suit :

Décomposition par lot	Total HT	Dont sanitaires publics	Dont rénovation thermique
Désamiantage	30 500		
Curage - Gros œuvre	305 900	32 099	11 900
Charpente -Plancher bois - Couverture	66 700		
Etanchéité	16 500		16 500
Façades ITE - Bardages isolant	38 000		33 000
Menuiseries extérieures - métallerie	141 300	3 273	122 300
Menuiseries intérieures - mobiliers	94 000	4 610	
Plâtrerie - peinture - plafond	132 200	18 759	47 400
Sols	79 700	5 806	
Ascenseur	25 000		
Equipement office / bar	12 000		
Plomberie - chauffage - VMC	264 000	9 440	75 000
Electricité	113 300	4 915	
TOTAL HT	**1 319 100**	**78 902**	**306 100**
TOTAL TTC	**1 582 920**	**94 682**	**367 320**

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 001-210102471-20261020-012472026053-DE

Dans ce contexte, le plan de financement, mis à jour, proposé est le suivant :

Dépenses			Recettes		
	HT	TTC	Source du financement	Dispositif	Montant attribué ou espéré
Travaux	1 319 100,00 €	1 582 920,00 €	Région AURA	Contrat région - rénovation thermique	64 400,00 €
Maîtrise d'œuvre	104 030,00 €	124 836,00 €	Département de l'Ain	Investissements structurants	113 250,00 €
Etudes	8 304,00 €	9 964,80 €		Transition écologique	41 200,00 €
Bureaux de contrôle	15 730,00 €	18 876,00 €	Etat	DETR	200 000,00 €
			Autofinancement		1 028 314,00 €
TOTAL	1 447 164,00 €	1 736 596,80 €	TOTAL		1 447 164,00 €

Les subventions du département de l'Ain et de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont été accordées pour ce projet.
Il est désormais souhaitable de déposer la demande de financement auprès de l'État au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).
La rénovation de bâtiments communaux à vocation administrative est une opération éligible à la DETR.
Cette opération est subventionnée à hauteur de 40% maximum du montant hors taxe du projet, avec un plafond de 200 000 €.
Vu l'estimation financière et le montant prévisionnel du projet, il est prévu de demander le montant maximal soit 200 000 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation du bâtiment communal de la mairie-poste ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- Autorise Madame le maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2026, pour le montant le plus élevé possible, soit 200 000 € ;
- S'engage à financer la part restante à la charge de la commune et à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2026 ;
- Atteste que le projet n'a connu aucun commencement d'exécution avant la date de transmission du dossier complet ou l'accusé de réception de la demande ;
- Autorise Madame le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à son exécution.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 11 (dont 3 pouvoirs)
DELIBERATION N°01247.2026.10.053

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET

Signé électroniquement par : Martine VIALLET
Date de signature : 20/10/2026
Qualité : Maire